

saint-pardoux

Le Poirier, de la boulangerie aux travaux

Le dernier conseil municipal s'est déroulé jeudi 2 novembre.

Boulangerie au Poirier. Le choix d'un boulanger nécessite de rédiger un cahier des charges qui définit le contexte, les conditions particulières, les aspects financiers et les modalités de dépôt de la candidature. Le maire Benoît Piron a fait lecture d'un cahier des charges. Il propose un loyer mensuel de 4,50 € HR/m². 13 voix pour et 2 voix contre.

Travaux au Poirier. L'entreprise Migné a été retenue pour les travaux de terrassement. L'entreprise Gonnord, choisie pour les travaux d'éclairage et d'électricité, n'a en revanche pas donné suite pour

suivre les travaux. Deux entreprises ont été retenues : GEF TP pour 27.099 € et l'entreprise Delaire pour 23.544 €. Par ailleurs, l'entreprise Delair a été retenue pour les travaux d'éclairage et d'électricité. 13 voix pour et 2 voix contre.

Site natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». Le Syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT) est en charge pour l'animation du site Natura 2000. Il a pour objectif du maintien en bon état de la conservation des espèces et des habitats sur le bassin amont du Thouet. Une sensibilisation et une assistance technique sont les différents volets de la mission du SMVT. Dans le cadre d'une convention valable trois

ans, le maire demande de transférer cette mission au SMVT et doit désigner un référent communal.

Taxe d'aménagement. Instaurée au 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement est applicable sur les déclarations préalables et les permis de construire. Le taux communal actuel s'élève de 2 % ; cette taxe générant 2.780 € pour cette année. Le conseil décide de maintenir le même taux pour 2018 sur les taxes d'aménagement et la taxation des abris de jardins.

Divers. Le Téléthon sera organisé pendant les 8 et 9 décembre. Le départ et l'arrivée se feront à La Boissière-en-Gâtine, avec le déjeuner du samedi à Vouhé. Le dîner du

vendredi sera à Verruyes, dès 19 h. Le contrat aidé d'un agent technique s'est terminé depuis le 3 novembre. Les adjoints proposent un contrat en CDD d'un an, que l'agent a accepté. Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », deux jeunes sont venus pendant les vacances de la Toussaint exercer en mairie et au service technique. Leurs tuteurs ont été satisfaits de leur prestation. Le dispositif sera reconduit pour les vacances de Noël. Un livret « Tout un programme » sur les manifestations organisées sur Val de Gâtine sera distribué aux habitants de Saint-Pardoux.